
États financiers de **BIXI Montréal**

Au 31 décembre 2017

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 2
États financiers	
État des résultats et de l'excédent accumulé	3
État de la situation financière	4
État de la variation des actifs financiers nets	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires aux états financiers	7 - 14

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
BIXI Montréal

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de BIXI Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2017, et les états des résultats et de l'excédent accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de BIXI Montréal au 31 décembre 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

La vérificatrice générale de la Ville de Montréal,



Michèle Galipeau, CPA auditrice, CA
Montréal
Le 19 avril 2018

BIXI MONTRÉAL**État des résultats et de l'excédent accumulé**

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	Notes	Budget		2016
		2017	2017	
		\$	\$	\$
REVENUS				
Location de vélos en libre-service				
Abonnements et utilisations	9			
- Ville de Montréal		4 502 232	4 598 758	4 016 895
Gestion du système de vélos en libre-service - Ville de Montréal	9	2 926 000	2 926 000	2 926 000
Gestion du système de vélos en libre-service - Ville de Longueuil		71 744	88 957	71 744
		<u>7 499 976</u>	<u>7 613 715</u>	<u>7 014 639</u>
Commanditaires et espaces publicitaires	9 11	2 337 103	2 519 403	2 339 004
Services rendus		185 031	218 457	270 214
Intérêts		-	26 267	14 781
Autres		-	136 577	30 740
		<u>10 022 110</u>	<u>10 514 419</u>	<u>9 669 378</u>
CHARGES				
Gestion du système de vélos en libre-service		8 497 651	8 472 632	8 020 010
Gestion des commanditaires et des espaces publicitaires		971 786	857 975	773 241
Services rendus		127 098	112 213	174 084
Frais financiers		-	2 515	3 285
Autres charges		-	48 381	44 683
	8	<u>9 596 536</u>	<u>9 493 716</u>	<u>9 015 303</u>
Excédent de l'exercice		<u>425 574</u>	<u>1 020 703</u>	<u>654 075</u>
Excédent accumulé au début de l'exercice		<u>1 637 922</u>	<u>1 637 922</u>	<u>983 847</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice		<u>2 063 496</u>	<u>2 658 625</u>	<u>1 637 922</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI MONTRÉAL
 État de la situation financière
 au 31 décembre 2017

	Notes	2017 \$	2016 \$
ACTIFS FINANCIERS			
Encaisse		2 116 208	1 355 252
Débiteurs	3	116 313	113 625
Montants à recevoir de la Ville de Montréal (sans intérêt, ni modalité d'encaissement)		-	55 181
		2 232 521	1 524 058
PASSIFS			
Créditeurs et charges à payer	4	564 576	565 440
Montants dus à la Ville de Montréal (sans intérêt, ni modalité de remboursement)		48 690	-
Abonnements perçus d'avance		584 878	396 630
Revenus reportés		25 000	37 500
		1 223 144	999 570
ACTIFS FINANCIERS NETS		1 009 377	524 488
ACTIFS NON FINANCIERS			
Immobilisations corporelles	5	600 501	457 806
Stocks		852 505	538 985
Frais payés d'avance		196 242	116 643
		1 649 248	1 113 434
EXCÉDENT ACCUMULÉ		2 658 625	1 637 922

Obligations contractuelles 6
 Droits contractuels 12

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

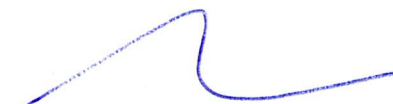
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

La présidente du conseil d'administration,

Le trésorier,



Madame Marie Elaine Farley



Monsieur Éric Bergeron

BIXI MONTRÉAL**État de la variation des actifs financiers nets**

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	Budget 2017	2017	2016
	\$	\$	\$
Excédent de l'exercice	425 574	1 020 703	654 075
Variation des immobilisations corporelles			
Acquisitions		(383 806)	(244 644)
Amortissement	412 384	233 202	235 606
Produit de cession		56 100	6 225
(Gain) perte sur cession	-	(48 191)	1 357
	837 958	878 008	652 619
Variation des stocks	-	(313 520)	(155 505)
Variation des frais payés d'avance	-	(79 599)	5 198
Variation des actifs financiers nets	837 958	484 889	502 312
Actifs financiers nets au début de l'exercice	524 488	524 488	22 176
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	1 362 446	1 009 377	524 488

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

BIXI MONTRÉAL**État des flux de trésorerie**

Exercice terminé le 31 décembre 2017

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	1 020 703	654 075
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	233 202	235 606
(Gain) perte sur cession d'immobilisations corporelles	(48 191)	1 357
Revenus reportés	(12 500)	(12 500)
	1 193 214	878 538
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(2 688)	41 314
Montants à recevoir de la Ville de Montréal	55 181	(55 181)
Créditeurs et charges à payer	(864)	(299 528)
Montants dus à la Ville de Montréal	48 690	-
Abonnements perçus d'avance	188 248	188 175
Stocks	(313 520)	(155 505)
Frais payés d'avance	(79 599)	5 198
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	1 088 662	603 011
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(383 806)	(244 644)
Produit de cession d'immobilisations corporelles	56 100	6 225
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	(327 706)	(238 419)
Augmentation nette de l'encaisse	760 956	364 592
Encaisse au début de l'exercice	1 355 252	990 660
Encaisse à la fin de l'exercice	2 116 208	1 355 252

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Constitution, nature des activités et mission*Constitution*

BIXI Montréal (l'« Organisme ») a été constitué par la Ville de Montréal en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 6 mars 2014 et a débuté ses activités le 28 avril 2014. L'Organisme est pourvu des pouvoirs, droits et privilèges d'une personne morale à but non lucratif de la Partie III de la Loi sur les compagnies (RLRQ, chapitre C-38).

L'Organisme est exonéré d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec.

Nature des activités

L'Organisme gère le système de vélopartage sur le territoire de l'agglomération de Montréal et de ses environs afin de procurer au public un mode de transport urbain alternatif, complémentaire au réseau de transport en commun de la Ville de Montréal, permettant à ses usagers d'utiliser les vélos pour effectuer des déplacements de courte durée.

De plus, l'Organisme doit aussi encourager l'utilisation du vélo par le public montréalais comme moyen de transport urbain alternatif considérant son impact beaucoup moins néfaste sur l'environnement que celui des véhicules énergivores traditionnels.

Mission

Transformer l'expérience urbaine par une mobilité active, accessible, innovante et collaborative.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers sont dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction ait recours à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés aux titres des actifs, des passifs, des revenus, des charges, des engagements et des éventualités. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles et les frais courus. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur et que les transactions en devises étrangères ont un impact non significatif à la fin de l'exercice.

2. Principales méthodes comptables (suite)*Revenus*

Les revenus de location de vélos en libre-service (« BIXI ») sont constitués de divers abonnements (annuels, demi-saison et mensuels) et de diverses utilisations (72 heures, 24 heures et aller simple) du système BIXI, lesquels sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Les montants encaissés pour lesquels l'Organisme n'a pas fourni les services sont comptabilisés au poste des abonnements perçus d'avance à l'état de la situation financière.

Les revenus de gestion du système BIXI sont comptabilisés lorsqu'il y a une entente signée, que les services ont été rendus, que le montant a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les revenus provenant des commanditaires et des espaces publicitaires, des services rendus et des autres revenus sont comptabilisés lorsqu'il y a une preuve évidente qu'une entente est intervenue, que les services ont été rendus, que le montant de la vente a été établi et déterminé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

L'Organisme a conclu des ententes en vertu desquelles une partie des droits d'exclusivité de publicité est échangée contre des services tels que de la promotion, de la visibilité et des espaces publicitaires. L'Organisme enregistre ces éléments à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité à leur juste valeur.

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Conversion des devises

Les revenus et les charges résultant d'opérations conclues en devises sont convertis en dollars canadiens au cours en vigueur à la date de transaction. Les gains et les pertes de change sont inclus dans l'excédent de l'exercice.

Régime de retraite simplifié

La charge de retraite de ce régime est constatée au moment où les cotisations sont dues.

Actifs et passifs financiers*Évaluation initiale*

L'Organisme comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

2. Principales méthodes comptables (suite)*Évaluation ultérieure*

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'Organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'Organisme détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et de l'excédent accumulé.

Actifs non financiers

L'Organisme comptabilise les immobilisations corporelles, les stocks et les frais payés d'avance à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services au cours d'exercices ultérieurs. Normalement, ces actifs ne fournissent pas de ressources affectables au règlement des passifs, à moins d'être vendus.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût et amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative, selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

Matériel roulant	3 à 5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Mobilier et informatique	5 ans
Équipements de sécurité	5 ans
Équipements d'entrepôt	3 à 8 ans
Équipements de stations	5 ans

Dépréciation des immobilisations corporelles

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'Organisme à fournir des biens et services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations corporelles est passée en charge à l'état des résultats et de l'excédent accumulé et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

Stocks

Les stocks de fournitures et de pièces de rechange comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien des bornes transactionnelles, des points d'ancrage et des vélos appartenant à la Ville de Montréal. Ils sont évalués au moindre du coût établi selon la méthode du coût moyen et de la valeur nette de remplacement. Les stocks désuets sont radiés des livres.

Toute pièce acquise par l'Organisme appartient à l'Organisme jusqu'à ce qu'elle soit incorporée dans un équipement appartenant à la Ville de Montréal.

BIXI MONTRÉAL**NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS**

31 décembre 2017

3. Débiteurs

	2017	2016
	\$	\$
Comptes clients	54 294	44 851
Taxes à la consommation à recevoir	62 019	68 774
	116 313	113 625

4. Crédoiteurs et charges à payer

	2017	2016
	\$	\$
Comptes fournisseurs	207 469	238 007
Frais courus	110 535	124 232
Salaires et avantages sociaux à payer	246 572	203 201
	564 576	565 440

5. Immobilisations corporelles

	Solde au 31 décembre 2016	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Coût				
Matériel roulant	628 204	321 062	147 071	802 195
Améliorations locatives	129 002	27 506	-	156 508
Mobilier et informatique	36 903	23 503	-	60 406
Équipements de sécurité	8 082	-	-	8 082
Équipements d'entrepôt	95 499	11 735	3 000	104 234
Équipements de stations	50 000	-	-	50 000
	947 690	383 806	150 071	1 181 425

	Solde au 31 décembre 2016	Acquisitions/ augmentation	Cessions/ radiations	Solde au 31 décembre 2017
	\$	\$	\$	\$
Amortissement cumulé				
Matériel roulant	427 833	161 688	142 162	447 359
Améliorations locatives	22 068	29 315	-	51 383
Mobilier et informatique	8 383	13 189	-	21 572
Équipements de sécurité	3 098	1 616	-	4 714
Équipements d'entrepôt	16 002	14 894	-	30 896
Équipements de stations	12 500	12 500	-	25 000
	489 884	233 202	142 162	580 924
	457 806		7 909	600 501

6. Obligations contractuelles

L'Organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de location d'espaces de bureaux et d'entrepôt échéant en 2019, à verser une somme de 501 089 \$. Les paiements minimaux exigibles au cours des deux prochains exercices se détaillent comme suit :

2018	248 064 \$
2019	253 025 \$

L'Organisme s'est engagé en vertu d'un contrat de service pour une solution gérée et intégrée d'un système de gestion des transactions par cartes de crédit aux bornes de paiement et au site internet échéant en 2019, à verser une somme de 858 168 \$. Les paiements minimaux exigibles au cours des deux prochains exercices se détaillent comme suit :

2018	429 084 \$
2019	429 084 \$

7. Régime de retraite simplifié

Les employés permanents à temps plein bénéficient d'un régime de retraite simplifié enregistré d'épargne-retraite auquel l'Organisme contribue jusqu'à concurrence de 5 % du salaire de base brut selon les années de services rendus. Le coût de la participation à ce régime se limite à la contribution de l'Organisme. La charge relative au régime de retraite est de 63 753 \$ en 2017 (57 864 \$ en 2016).

8. Charges par objet

		2017	2016
	Notes	\$	\$
Rémunération et cotisations de l'employeur	7	3 596 178	3 066 701
Frais d'installation et d'entretien et réparation			
- Stations et Vélos		2 270 543	2 172 925
Frais de promotion et de publicité	11	1 078 893	1 383 907
Frais de cartes de crédit et de transaction		786 077	737 967
Loyers et frais d'exploitation des bâtiments		417 070	404 614
Honoraires pour services professionnels et techniques	11	431 913	420 206
Frais d'utilisation, de location et d'entretien et réparation - Véhicules de transport		345 243	290 293
Frais de communication et de transport		154 591	127 488
Frais d'assurance		95 037	95 469
Fournitures et autres biens non durables		34 073	32 158
Autres charges		48 381	43 326
		9 257 999	8 775 054
Amortissement des immobilisations corporelles		233 202	235 606
Perte sur cession d'immobilisations corporelles		-	1 357
Frais financiers		2 515	3 286
		9 493 716	9 015 303

9. Opérations entre apparentés

L'Organisme est apparenté à l'ensemble des organismes municipaux contrôlés par la Ville de Montréal, directement ou indirectement.

En vertu d'une entente de gestion échéant le 31 décembre 2019, la Ville de Montréal met gratuitement à la disposition de l'Organisme les biens dont elle est propriétaire constituant la Contribution en biens et services offerte par la Ville de Montréal :

- Les équipements du système de vélos en opération incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les équipements de support aux opérations ne sont pas comptabilisés dans les immobilisations corporelles. De plus, l'Organisme ne comptabilise pas de frais d'intérêts retatifs à une dette ou à un emprunt pour le financement de ces équipements.

- Les fournitures et pièces requises pour entretenir et réparer les vélos, les stations et les autres équipements sont fournies seulement jusqu'à l'épuisement de l'inventaire de la Ville de Montréal acquis en avril 2014. Ce dernier n'est pas comptabilisé dans le poste des stocks, ni aux résultats lors de son utilisation.

- Les droits d'utilisation de la propriété intellectuelle utilisée en lien avec la gestion du système, dont la marque BIXI ne sont pas comptabilisés.

Contributions financières de la Ville de Montréal

En vertu de l'entente entre la Ville de Montréal et l'Organisme, la Ville de Montréal octroie des honoraires totalisant 2 926 000 \$ annuellement pour la gestion du système BIXI au sein du territoire de la Ville de Montréal regroupant 11 des 19 arrondissements ainsi que la Ville de Westmount.

Également, en vertu de cette même entente la Ville de Montréal permet à l'Organisme de conserver l'ensemble des revenus générés par le système de location de vélos en libre-service regroupant les abonnements et les frais d'utilisations sous condition de transmettre un rapport détaillé des revenus dans les cinq jours ouvrables de chaque mois.

Occupation du domaine public sur le territoire de la Ville de Montréal

L'Organisme installe les équipements du système de vélos incluant les vélos, les stations, les bornes transactionnelles et les panneaux d'affichages sur les rues et les trottoirs de la Ville de Montréal. Celle-ci n'exige pas à l'Organisme un permis d'occupation du domaine public pour l'ensemble du système de vélos présent sur son territoire.

Entente avec la Société de transport de Montréal

L'entente signée par l'Organisme avec la Société de transport de Montréal (la « STM ») lui permet d'obtenir de la promotion et de la visibilité.

La valeur de ce partenariat qui s'établit à 75 000 \$ (65 830 \$ en 2016) est comptabilisée dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires ainsi que dans les frais de promotion et de publicité.

10. Gestion des risques liés aux instruments financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'Organisme est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente l'éventualité que l'Organisme ne soit pas en mesure de réunir, au moment approprié et à des conditions raisonnables, les fonds nécessaires pour respecter ses obligations financières. L'Organisme est exposé à ce risque au regard des créiteurs et charges à payer.

L'Organisme établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

L'Organisme est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 décembre 2017. Tous les passifs financiers de l'Organisme ont une échéance inférieure à un an.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. L'Organisme est exposé à un risque de crédit à l'égard de ses comptes clients. L'Organisme évalue périodiquement les pertes probables sur ses comptes clients et constitue une provision pour mauvaises créances selon les tendances historiques. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale de l'Organisme au risque de crédit.

La direction de l'Organisme estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers qui ne sont pas dépréciés ou en souffrance, est adéquate à la date des états financiers. Aucun actif financier n'est garanti par un instrument de garantie ou une autre forme de rehaussement de crédit. Aucun actif financier déprécié aux 31 décembre 2017 et 2016 et aucun actif financier non déprécié n'est en souffrance à la date des états financiers.

Valeur comptable des actifs et des passifs financiers par catégorie

Les actifs et passifs financiers de l'Organisme, totalisant respectivement 2 170 502 \$ et 613 266 \$ (1 455 284 \$ et 565 440 \$ au 31 décembre 2016), ont tous été classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût après amortissement.

11. Opérations non monétaires - Échanges de services

Les échanges de services représentent des opérations non monétaires d'une valeur totale de 413 000 \$ en 2017 (638 266 \$ en 2016) comptabilisées à la fois dans les revenus des commanditaires et des espaces publicitaires et dans les frais de promotion et de publicité pour 413 000 \$ en 2017 (605 611 \$ en 2016) et aucun montant en 2017 dans les honoraires pour services professionnels et techniques (32 655 \$ en 2016).

12. Droits contractuels

En vertu de l'entente de gestion conclue avec la Ville de Montréal échéant en 2019, l'Organisme recevra des sommes totalisant 5 852 000 \$. Les encaissements minimaux au cours des deux prochains exercices se détaillent comme suit :

2018	2 926 000 \$
2019	2 926 000 \$

En vertu des ententes de commandites et d'espaces publicitaires conclues avec les partenaires échéant en 2019, l'Organisme recevra des sommes totalisant 2 031 845 \$. Les encaissements minimaux au cours des deux prochains exercices se détaillent comme suit :

2018	1 609 779 \$
2019	422 066 \$

13. Dépendance économique

L'existence économique de l'Organisme est tributaire des revenus provenant de la Ville de Montréal.

14. Budget 2017

Les données du budget, présentées dans l'état des résultats et de l'excédent accumulé et dans l'état de la variation des actifs financiers nets, ont été approuvées par le conseil d'administration de l'Organisme le 17 octobre 2016.

15. Chiffres de l'exercice précédent

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice 2017.